

**Zeitschrift:** Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse  
**Herausgeber:** Société Forestière Suisse  
**Band:** 85 (1934)  
**Heft:** 4

**Artikel:** La réserve de la forêt d'Aletsch  
**Autor:** Hess, E. / Badoux, E.  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-785340>

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

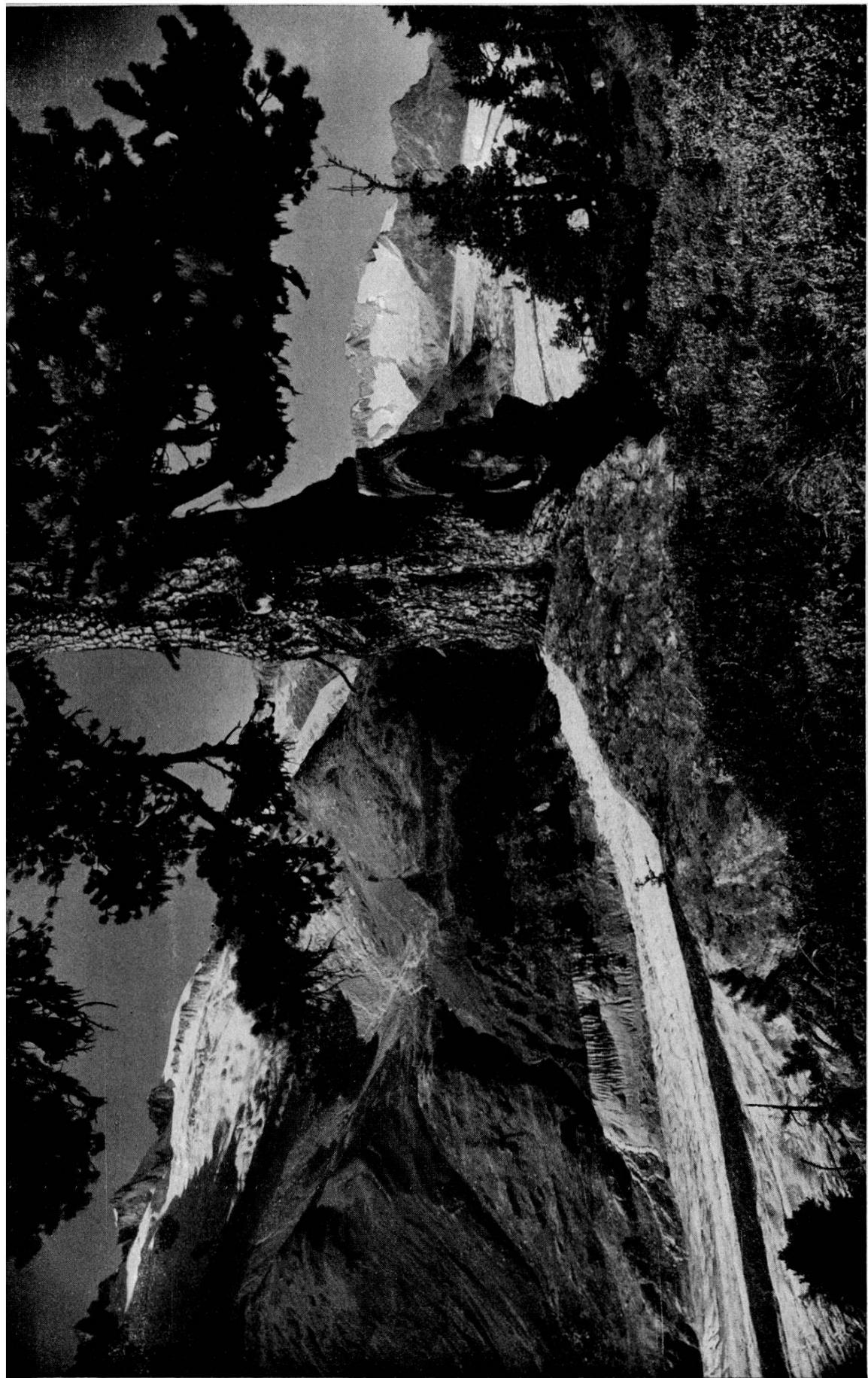
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 18.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**



AROLLES LE LONG DU GLACIER D'ALETSCH.  
Vue d'un groupe, particulièrement typique, de la réserve forestière récemment constituée, à Aletsch, dans le canton du Valais.

(Cliché aimablement mis à notre disposition par le Secrétariat de la Ligue suisse pour la protection de la nature, à Bâle.)

Phot. J. Gaberell, Thalwil.



VUE D'ENSEMBLE DE LA FORÊT D'ALETSCH, PRISE DE BELALP.

Avec l'autorisation de l'Institut fédéral de topographie.

(Cliché aimablement mis à notre disposition par le Secrétariat de la Ligue suisse pour la protection de la nature, à Bâle.)

# JOURNAL FORESTIER SUISSE

ORGANE DE LA SOCIÉTÉ FORESTIÈRE SUISSE

---

85<sup>me</sup> ANNÉE

AVRIL 1934

N<sup>o</sup> 4

---

## La réserve de la forêt d'Aletsch.

Celui qui, au cours de quelque voyage en zigzag, aborde l'étincelante nappe glacée de *l'Aletsch*, venant du promontoire de Belalp ou de Riederalp, est frappé d'admiration. Le site est unique. Le large fleuve de glace serpente dans une lumière bleutée, portant sur sa carapace le sombre galon de sa moraine médiane. Des pelouses, ou le manteau plus gris des arbustes à feuilles coriaces, escaladent les pentes, alternant avec des têtes de rocher polies, rabotées, auxquelles le glacier a autrefois imposé son modelé. Les débris rocheux qu'il a recueillis, puis usés, arrondis, broyés, l'Aletsch les a abandonnés, placages autrefois en bordure, dépôts étagés marquant de leur trace les stades de recul de l'immense masse glacée. La plus haute de ces moraines est à quelque 2150 m.

L'amas graveleux laissé par le glacier a subi une longue évolution avant de devenir un véritable sol. Des algues et des lichens l'ont tout d'abord tapissé et protégé sommairement contre l'action du soleil et du vent. L'humus, dernier terme de l'altération des détritus de ces premiers occupants, s'est mélangé aux débris rocheux et a permis l'établissement d'organismes supérieurs. Une longue période d'associations végétales successives a abouti à la forêt.

La forêt *d'Aletsch*, qui recouvre cette moraine ancienne, est une magnifique relique de sylve alpine, dernier échelon d'une série évolutive, association végétale qui doit son caractère propre à la proximité du glacier. C'est une perle unique, mais non point intacte : l'intervention humaine, des abus millénaires l'ont usée. La forêt s'est éclaircie, magnifique encore dans son appauvrissement, dans son manteau déchiré...

Les beautés de l'Aletsch sont multiples : mais *l'arolle* y fait figure de roi. Le mélèze et l'épicéa, ses comparses, ne semblent s'associer à lui que pour mieux faire ressortir sa vigueur de lut-

teur trapu et obstiné. Les troncs immenses ne sont plus légion. Bien des cadavres — la nature vient à bout des plus robustes combattants — jonchent le sol. Ce qui reste est encore magnifique. Si le massif est clair, la végétation buissonnante est luxuriante : les deux rhododendrons se mêlent aux genévrier d'un vert clair, à différentes espèces de saules, aux sorbiers des oiseleurs, aux aïrelles. Le long des sentes, les violettes des Alpes, l'anémone soufrée... et tout un parterre rutilant ! A l'approche du glacier, la figure des arolles se modifie. Aux robustes colonnes, aux dômes élancés, se substituent des troncs tors, des frondaisons écharpées dans un combat inégal. La froide nappe bleue trace autour d'elle une barrière invisible, mais que l'arbre ne peut franchir impunément.

Les restes intacts de forêt naturelle sont devenus chose rare. La méconnaissance — ou le mépris — des conditions naturelles de création de la forêt a fait recouvrir notre plateau de boisements artificiels, monotones, à flore et faune réduites, peuplements qui ne pourront durer sous leur forme actuelle. La prépondérance de tels boisés, dûs à l'intervention irréfléchie et brusquée de l'homme, engage la « Ligue suisse pour la protection de la nature » à prendre sous sa sauvegarde ce qu'il reste de forêt climatique, composite, intacte ou à peu près, source éternelle de beauté et d'harmonie.

L'Aletsch porte indéniablement les stigmates de jouissances abusives. Même des hommes « qui ne sont pas du métier » ne s'y sont pas laissés tromper. Il y a 26 ans, M. *Paul Seippel*, l'éminent professeur et polygraphe romand, lançait déjà un émouvant cri d'alarme « Pour les arolles », qui attira l'attention des lecteurs du « *Journal de Genève* » sur la forêt d'Aletsch. Il avait reconnu l'agonie sous un masque de beauté. Certes, le parcours du menu bétail était déjà interdit, mais on n'en tenait guère compte. M. le professeur *Schröter* insista aussi,<sup>1</sup> en 1915, sur l'urgence qu'il y avait à prévenir des déprédatations futures. Des pourparlers furent engagés, mais n'aboutirent pas. Ils furent repris en 1919/21 par M. le Dr *F. Bühlmann*, qui déclancha une véritable offensive; une fois encore, les montagnards ne purent se résoudre à renoncer à leurs droits. Il serait injuste de juger trop sévèrement cette

---

<sup>1</sup> *Gutachten an die schweizerische Naturschutzkommision.*

résistance des indigènes. N'en cherchons pas la raison dans un matérialisme excessif, mais dans une répugnance assez naturelle à voir des étrangers se mêler de leurs affaires.

En 1931, M. le curé *Imhof*, ancien desservant de Ried, la commune propriétaire, rendit M. *Eugster*, inspecteur forestier à Brigue, attentif à un certain revirement d'opinion. Celui-ci en nantit la L. S. P. N. qui, malgré de multiples et onéreux engagements antérieurs, repartit à la charge. De laborieuses tractations, qui semblaient bien souvent vouées à un échec définitif, menèrent au but, cette fois-ci. Placés entre l'alternative de procéder, à leurs frais, à de coûteux travaux d'amélioration forestière ou d'accepter les propositions de la L. S. P. N., les Riedois, déjà ébranlés par la suppression légale de leurs anciens droits de parcours, franchirent le pas et donnèrent leur consentement. L'assemblée communale du 26 juin 1932 ratifia cette décision, à laquelle l'influence de M. le conseiller d'Etat *J. Escher* ne fut pas étrangère. Par décret du 14 juillet 1932, le Conseil d'Etat valaisan déclara la forêt d'Aletsch monument naturel protégé et en prononça la mise en défends. L'indemnité offerte par la L. S. P. N., destinée d'abord à des améliorations alpicoles et à la construction de nouveaux chemins de dévestiture, dans le reste des boisés de Ried, a changé depuis lors de destination : elle couvrira une partie des frais causés par l'établissement d'une conduite d'eau nouvelle, qui nécessite le percement du Riederhorn.

Voilà, en quelques lignes, l'historique de la réserve de la forêt d'Aletsch. Examinons maintenant le but de cette mise en défends. Répétons-le : l'Aletsch n'est plus cette sylve composite et riche, en parfait équilibre, qu'elle fut au stade final d'une longue évolution. Les jouissances abusives ont déterminé sa régression. La nature pourra-t-elle, par son libre jeu, la régénérer ?

Cette question est si capitale qu'il nous paraît nécessaire d'examiner de plus près l'état actuel de la forêt d'Aletsch. Cette réserve est constituée par les divisions 1 à 4 des forêts communales de Ried-Mörel.<sup>1</sup> Elle recouvre quelque 300 ha,<sup>2</sup> dont envi-

<sup>1</sup> Il a été établi un *plan d'aménagement* des forêts de Ried-Mörel, qui ont été réparties en *division* naturellement limitées. La *matériel sur pied* a été *inventorié*.

<sup>2</sup> Le territoire de Ried n'a pas encore été levé par un géomètre. Cette surface a été mesurée sur l'atlas topographique.

ron 80 sont plus ou moins sommairement boisés. Le reste, à quelques pelouses près, est absolument improductif. L'Aletsch, comme tout le domaine forestier de Ried, a été longtemps la propriété commune et indivise des villages de Ried et de Bitsch. A la demande de Bitsch, le Conseil d'Etat valaisan donna, en 1921, l'autorisation de procéder à un partage, en proportion de l'importance des droits d'usage antérieurs. La taxation, basée sur l'inventaire des peuplements et leur répartition, fut admise par les intéressés. Depuis le 26 décembre 1923, la commune de Ried est seule propriétaire des boisés de l'Aletsch et du Riederhorn. A l'origine, le consortage de Riederhorn conservait — provisoirement — un droit de parcours estival limité au seul bétail bovin. La forêt était, à cela près, libre de servitudes.

Pour mieux juger la composition du massif, comparons-la à celles d'autres boisés typiques de la région : la forêt du *Riederhorn*, toute proche, celle d'*Unteraar* (Grimsel) et l'*Hohwald* au-dessus de Brigue (Simplon). Nous nous servirons de la méthode graphique, inscrivant dans un système de coordonnées les catégories de diamètre comme abscisses (horizontalement) et le nombre de tiges qui y correspond comme ordonnée (verticallement). En reliant les points inscrits, on obtient les courbes ci-contre, établies par essence et pour une surface d'un ha. L'image est claire, et notre graphique aisément compréhensible pour quiconque veut se donner la peine de le consulter.

Dans une forêt climatique intacte, les gaules et les perches voisinent, dans un mélange par pieds et par groupes, avec des arbres d'âge moyen et des vétérans. La répartition du matériel sur pied y est telle que le nombre de tiges va décroissant d'une catégorie de diamètre à une autre supérieure. La courbe de la forêt naturelle descend donc régulièrement de gauche à droite. Telle est, par exemple, celle des forêts jardinées de l'Emmental et des environs de Thoune, où l'intervention humaine fut être respectueuse des lois de la nature. On trouve, dans le Valais aussi, des associations forestières que la main de l'homme n'a pas fait dévier de leur évolution naturelle. Dans l'*Hohwald* du consortage de Gantier, sis au-dessous de la route du Simplon, l'épicéa, le mélèze et le pin sylvestre forment un massif étagé, mélangé par groupes, d'un type certainement unique en Suisse. La courbe que son inventaire



Phot. E. Hess, Berne.



Phot. E. Hess, Berne.

### FORÊT D'ALETSCH.

*En haut:* Peuplement fortement clairié par des exploitations exagérées (div.1).  
*En bas:* Arolles et mélèzes fouettés par le vent du glacier et déformés par celui-ci.

(Clichés aimablement mis à notre disposition par la rédaction des „Feuilles pour la protection de la Nature“, à Bâle.)



Phot. E. Hess, Berne.

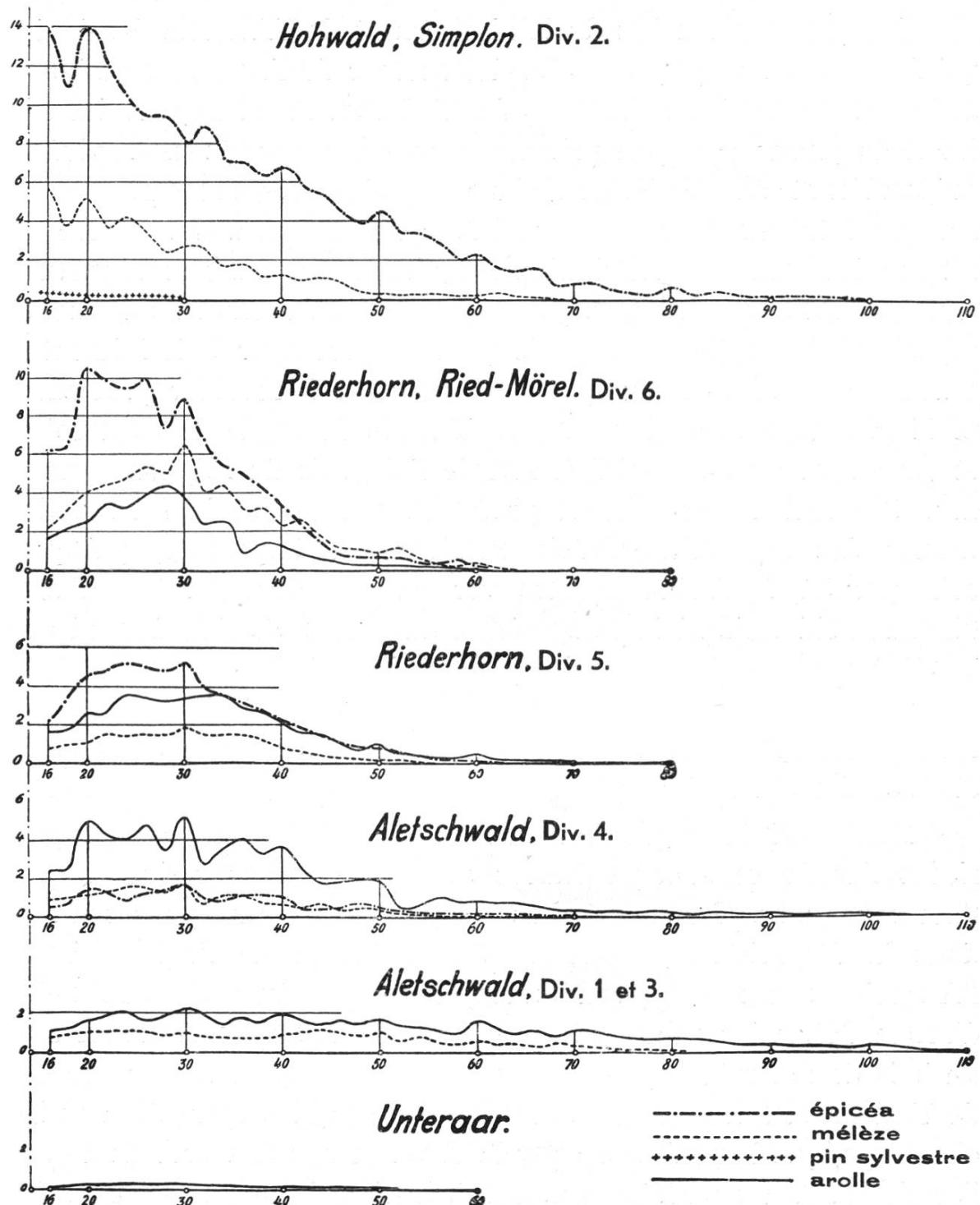


Phot. E. Hess, Berne.

#### FORÊT D'ALETSCH.

*En haut:* Div. 4. Peuplement dense d'arolle et de mélèze, dans des conditions favorables de mélange.

*En bas:* Peuplement presque pur d'arolle. Mélèzes et épicéas ont été exploités pour les besoins de Riederalp.



a permis d'établir est comparable à celle des forêts jardinées de l'Emmental; le nombre de tiges à l'ha est inférieur, ce qui est fort naturel, les végétaux ligneux s'espacant d'autant plus qu'ils approchent de la limite de la végétation. L'Hohwald diffère d'une forêt jardinée, soumise à un traitement intensif, en ce qu'il est riche en très gros arbres. Il est peu économique de laisser les sujets dépasser un diamètre de 80 cm, mais la forêt naturelle n'a cure de ces limites artificielles !

Passons aux courbes du Riederhorn et de l'Aletsch. Le déséquilibre saute aux yeux, le rôle destructeur de l'homme est abondamment illustré ! Les divisions du Riederhorn sont appauvries en éléments jeunes et à peu près dépourvues de gros bois. L'épicéa, prépondérant au Riederhorn, joue un rôle très secondaire, ou manque totalement, dans les divisions de l'Aletsch. Le mélèze y est relativement en forte diminution. L'arolle domine et constitue seul les parties supérieures. C'est une essence extraordinairement robuste et tenace, dont l'agonie peut se prolonger indéfiniment : souvent, une branche verte et qui s'obstine à reverdir proclame seule la tenace volonté de durer. L'arolle demande de bons sols, et ses exigences en humidité, soit de l'air, soit du sol, sont grandes. Ses racines s'enfoncent profondément et ont la faculté de former des mycorhizes, fait extrêmement important, puisque cela permet à l'arbre de trouver sa nourriture, même dans l'humus acide. Ainsi la composition du massif s'altère du sud au nord. Alors que dans les divisions 1, 3 et 4 (réserve), les plus proches du glacier, l'arolle constitue le massif pour 70 % et plus, il ne participe plus au mélange que pour 38 % dans la division 5 et 15 % dans la division 6.

Il est indéniable que l'altitude et la proximité du glacier favorisent l'arolle et sont contraires aux deux autres résineux qui l'accompagnent. Mais des abus de jouissance sont pour autant dans la disparition progressive du mélèze et de l'épicéa dans l'Aletsch. Les montagnards n'emploient pas volontiers le bois d'arolle. Même lorsqu'il est franc de nœuds, il fend très mal. C'est un bois de feu médiocre, qui brûle en donnant plus de fumée que de chaleur. On n'a donc recours à lui, pour la construction et le chauffage, que lorsqu'on n'a pas le choix. Dans la vallée de Saas, l'arolle est très apprécié pour la fabrication de meubles, de revêtements et la sculpture sur bois. Mais ces industries n'existent pas dans la région de Brigue, ce qui explique que les arolles de la forêt d'Aletsch aient été relativement préservés. Par contre, les pâtres de Riederalp ont taillé à larges coups de hache dans les réserves de mélèze et d'épicéa, s'attaquant de préférence aux arbres moyens, pour des raisons de commodité et de dévestiture. Cela se lit dans les courbes, où les catégories de diamètre inférieures sont trop faiblement représentées. Ce sont surtout les

divisions 1 et 3, sises au-dessus du chemin, qui ont été mises à contribution pour l'alpage. La division 4 a sensiblement moins souffert; elle présente une bonne répartition entre les classes de grosseur et est, à tout point de vue, la plus normale des forêts de Ried. Les divisions 5 et 6 sont relativement riches en jeune bois, mais presque dépourvues de gros arbres.

Tous les boisés de Ried-Mörel sont pauvres en bois sur pied et n'ont que 65—90 m<sup>3</sup> à l'ha, alors que l'Hohwald en a 220. Les divisions du Riederhorn ont surtout souffert de coupes abusives; celles de l'Aletsch, du parcours du bétail.

La forêt d'Unteraar (Grimsel) présente le dernier stade de la destruction d'une forêt. Ce n'est pas sans intention que nous en avons tracé la courbe. Elle illustre, avec une éloquence sobre, ce qu'il adviendrait de l'Aletsch sans sa mise en réserve. L'association forestière est morte; quelques arbres isolés ne peuvent donner le change. L'hospice du Grimsel et les alpages ont lentement grignoté ce qui fut une belle forêt mélangée. Le mélèze a disparu le premier, l'arolle le suivra sans doute aucun. Il est vrai que la création du lac de Grimsel modifiera le climat local et, par son action lénifiante, provoquera des modifications dans la flore; c'est la seule chance de salut qu'ait la forêt d'Unteraar. A de telles altitudes, il est quasi impossible de reconstituer le massif par plantation. On a tenté de reboiser, de 1890 à 1900, l'ancienne zone forestière d'Unteraar. 14.650 arolles, 14.400 mélèzes, 9700 épicéas ont été mis à demeure. En 1920, 500 arolles (3,5 %) et 100 mélèzes (0,7 %) étaient encore en vie; tous les épicéas avaient péri. Depuis lors, ce lamentable échec n'a fait que s'aggraver. Il est probable qu'aucun des plants n'échappera à la mort.

L'Aletsch, certes, est loin d'être dans un état aussi pitoyable. Mais que ses beautés ne nous aveuglent pas ! L'association végétale s'y est déjà effritée; l'entraide et les réactions entre espèces s'affaiblissent. La destruction du rajeunissement a rompu l'équilibre établi par la nature; le peuplement a en quelque sorte pris les formes d'une forêt secondaire, de sylve très claire, trop ouverte. La forêt de haute montagne est naturellement claire, il est vrai, par un desserrement normal qui favorise la décomposition de l'humus acide. Mais le sporadisme, les solutions de continuité,

dont l'origine est artificielle, sont un signe de régression. Le bétail ne s'est pas borné à détruire le recrû, mais a aussi partiellement ruiné la végétation arbustive et herbacée. Le sol subit d'importantes modifications; il s'altère, principalement dans la structure, ce qui peut provoquer la mort ou l'émigration des micro-organismes qui l'occupent. Cette dégradation du sol causée par le parcours du bétail est infiniment grave.

C'est ainsi que la forêt d'Aletsch, dont le mélèze, l'arole et l'épicéa formaient la part arborescente<sup>1</sup> dans son stade final d'évolution (climax), a été artificiellement ramenée à un type intermédiaire entre la lande d'arbustes à feuilles coriaces et la forêt. Heureusement, de tels types ont tendance à se régénérer.

La réserve de la forêt d'Aletsch n'a de sens que s'il y a possibilité de reconstitution. Les géants qui en font actuellement la beauté sont opiniâtres, non éternels. Si la lutte est inutile, pourquoi monter la garde autour d'un cimetière, si beau soit-il ? Mais on peut, on doit avoir l'espoir que les forces de la nature ramèneront l'équilibre rompu. Expérience grandiose qui nous échappera, car sa durée embrassera plusieurs générations. On conçoit donc que seule une mise en défend durable peut avoir une action efficace.

La forêt d'Aletsch est une belle malade dont nous voulons la guérison. En la défendant de blessures nouvelles, nous épuisons notre pouvoir. La nature seule peut faire le reste, cicatriser ses plaies et lui insuffler une vie nouvelle. Nous lui rendons un coin de terre appauvri pour qu'elle en reconstitue la flore et la faune. Espérons. Dans cent ans, peut-être une nouvelle génération sera-t-elle témoin d'une heureuse convalescence. Souhaitons qu'elle sache reconnaître les efforts de la L. S. P. N. et, par une prdon-gation de la réserve, continuer son œuvre.

La conservation de la forêt d'Aletsch ne peut laisser indifférent aucun amant de la nature. La L. S. P. N., dont les tâches sont multiples et les moyens limités, a assumé la protection de ce joyau de nos Alpes suisses. C'est à vous, amis lecteurs, de lui prouver qu'elle n'a pas trop présumé de ses forces. Souvenez-vous que son secrétariat (Bâle, Oberalpstrasse 11) reçoit avec reon-

---

<sup>1</sup> Dans la partie sud-occidentale de la réserve, l'aune, l'alisie, le sorbier et le bouleau se joignent à ces trois conifères.

naissance même les contributions les plus modiques. Nous rappelons aux généreux donateurs que les versements, destinés à la réserve de l'Aletsch, doivent être faits au compte de chèques Bâle V 11.350. Leur destination doit être indiquée, faute de quoi ils iront grossir le fonds de garantie du Parc national.

Adaptation d'articles de M. le Dr. *E. Hess* et de M. l'inspecteur forestier *Eugster*, par E. Badoux, ingénieur forestier.

### Les bris de neige dans la Broye en 1931.

Dans son intéressant article, intitulé « Races de pins et bris de neige », paru dans ce journal en décembre dernier, M. le Dr *Hess* s'occupe particulièrement des bris de neige dans les forêts cantonales de Thibaut et de la Chanéaz, dans le canton de Fribourg.

Les chutes abondantes de neige, du mois de mars 1931, avaient causé une véritable catastrophe dans les forêts de la vallée de la Broye et de son voisinage. Dans notre rapport de gestion de 1931, nous avions établi le bilan suivant comprenant les bois déracinés, cassés et écimés :

<i>Forêts cantonales</i> :	<i>Berley</i>	(161 ha) : 3000 m <sup>3</sup>
	<i>La Chanéaz</i>	(109 ha) : 1500 m <sup>3</sup>
	<i>Thibaut</i>	( 24 ha) : 1300 m <sup>3</sup>
	<i>Surpierre</i>	( 52 ha) : 60 m <sup>3</sup>
	<i>Maupas</i>	( 5 ha) : 60 m <sup>3</sup> 5920 m <sup>3</sup>

*Forêts communales* du VI<sup>me</sup> arrondissement : environ 8000 m<sup>3</sup>

Ce furent surtout les peuplements de pins, ou ceux avec un mélange plus ou moins fort de cette essence, qui avaient souffert le plus, Thibaut en particulier. Dans deux de ses 4 divisions, le pin sylvestre se trouve à l'état pur ou à l'état dominant en mélange avec l'épicéa. Les 1300 m<sup>3</sup> de bois déracinés et cassés l'ont été presque entièrement dans ces deux divisions (environ 13 ha).

Les dégâts sur le plateau de la Chanéaz ont été décrits en détail dans l'article précédent. Sur les terrains en pente de cette forêt et de celle de Berley, dans des plantations d'épicéa, âgées de 30 à 50 ans, en mélange avec quelques pins sylvestres, ce fut généralement un pin qui céda à la charge et, faisant boule de neige, entraîna dans sa chute un grand nombre d'épicéas.

Tandis que, dans les peuplements de *pin sylvestre* de Thi-